

N° 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 1968

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Basford, appuyé par M. Kierans, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-102, Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Les avis de motion qui suivent sont appelés, reportés aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et font l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur les procédures de revision, par la Chambre, des actes établis en vertu d'une loi quelconque du Parlement du Canada.—*Le président du Conseil privé.*

Qu'un comité spécial formé de douze députés, qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour examiner et, à l'occasion, pour faire rapport sur l'opportunité d'apporter des modifications aux articles du Règlement concernant les affaires relatives aux subsides, les affaires relatives aux voies et moyens, les étapes du travail législatif, et le fonctionnement des comités permanents de la Chambre; sur l'opportunité de rendre permanent, avec ou sans amendement, tous les changements ou certains des changements apportés à la procédure de cette Chambre et qui étaient en vigueur avant la dissolution du Parlement le 23 avril 1968; et sur l'opportunité d'apporter les autres modifications que le comité peut juger de nature à favoriser l'expédition plus rapide des travaux de la Chambre; et qu'il est par les présentes donné instruction à ce comité spécial de présenter ses rapports à la Chambre avant le 1^{er} décembre 1968 et d'inclure